

PROTOCOLE COVID-19 DÉCONFINEMENT

Ferme Urbaine Collaborative Flaugergues

Description de la note :	Organiser les activités de l'Oasis Citadine de Flaugergues pour les mettre en conformité avec les nouvelles mesures liées au dé-confinement.
Date de début :	11/05/2020, fin à la levée des mesures de confinement à Montpellier
Jours d'ouverture :	Lundis et mardis en «Autonomie». Mercredis à dimanche avec activités.
Horaires :	8h - 22h (à valider avec l'équipe Opérationnelle + Réunion des membres)
Surface résiduelle de l'espace considéré :	3428 m ² (Détail en Annexe 2) + coefficient prudentiel de 0,234
Jauge max ferme :	200 personnes maximum SI respect jauges par espace (Annexe 1)
Jauges par espaces autorisés :	Tous les espaces sont autorisés, sous respect des règles spécifiques des zones, notamment la jauge de personnes par zones définie en annexe 1.
Démarches à suivre par les membres de l'association :	<ol style="list-style-type: none"> 1- Signer la Décharge de responsabilité COVID 19 - Dé-confinement 2- Se laver les mains avec du savon / gel à son arrivée sur la ferme 3- Nettoyer les outils après utilisation 4- Apporter sa propre vaisselle & eau
Démarches à suivre par toutes les personnes extérieures :	<ol style="list-style-type: none"> 1- Respecter les gestes protecteurs (Annexe 3) 2- S'inscrire aux évènements/ateliers pour respecter la limite de 10 pers. 3- Prévoir un masque pour pouvoir protéger les personnes vulnérables lorsque les gestes protecteurs ne peuvent pas être respectés ou lorsqu'une personne sent le besoin que c'est nécessaire.
Règles responsables activités :	<p>Les organisateurs d'activités sont tenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adapter leurs activités aux règles en vigueur et ne pas perturber celles déjà prévues. - S'assurer de la disponibilité de l'espace et du respect des jauges en se coordonnant avec les autres responsables.
Sanctions :	Les responsables de l'Oasis (Bureau & CA) pourront prendre des sanctions en cas de non respect des règles du présent protocole.

ANNEXE 1 : JAUGE MAX PAR ESPACE DE L'OASIS

Nom espace	Jauge de l'espace
Cuisine	2
Espace vaisselle	1
Espaces brico	2
Hangar	2
Paillote	7
Jardin 1	40
Jardin 2	40
Zone Mandala	20
Zone bacs / Bio intensif	10
Zone jardin forêt	50
Zone Yoga	20
Zone accueil + carré	50
Serre 1	1
Serre 2	1
Serre 3	1
Vignes	50

ANNEXE 2 : DECHARGE RESPONSABILITE DE-CONFINEMENT

Nom, prénom :
Adresse :
CP – Ville :

Oasis Citadine
1744 Av. Albert Einstein
34000 Montpellier

Objet : Décharge de responsabilité COVID 19 - Dé-confinement

Je, soussigné(e)[nom, prénom], habitant à[Adresse complète] déclare par la présente décharger l'association Oasis Citadine de toute responsabilité en cas de problèmes liés à la crise sanitaire du virus COVID-19 durant ma présence sur la ferme urbaine de l'Oasis Citadine de Flaugergues, située au 86 rue de la Mogère dans la ville de Montpellier (34000) ; et à respecter les consignes de sécurité définies par l'association.

Je m'engage également à avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des mesures du protocole d'accueil temporaire lié au contexte du COVID-19 affiché à l'accueil et transmis en numérique sur la Chaîne Slack #actualités-association.

Je m'engage notamment à :

- Être en bonne santé et ne pas présenter de symptômes de maladie, notamment : Toux, fièvre, perte de l'odorat, courbatures, maux de ventre, selles molles...
- Respecter les mesures liées au confinement
- Adopter les bons gestes et l'ensemble des gestes barrières affichés à l'accueil
- Respecter les consignes de sécurité définies par l'Oasis Citadine
- Respecter une distance minimale de 1 mètres entre deux personnes
- Respecter les limitations et les seuils maximum de personnes présentes simultanément dans certaines zones.

De son côté, l'association Oasis Citadine s'engage à appliquer l'ensemble des mesures préventives listées dans le protocole d'accueil durant sa mission d'accueil des membres actifs sur la ferme.

Fait à..... le

I – Mesures barrières et de distanciation physique

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires

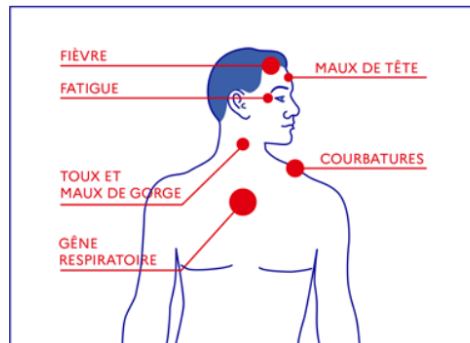
Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur

Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

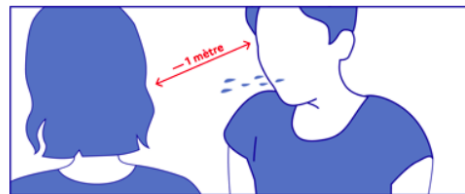
Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Informations officielles :

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le

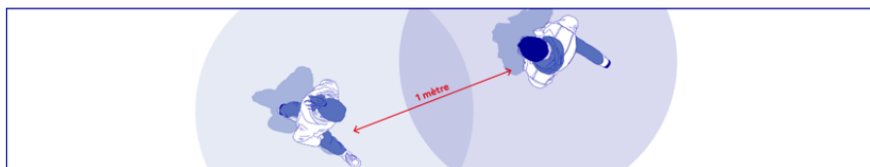


Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Les personnes âgées et vulnérables seront invitées (sans obligation ni besoin d'attestation) à respecter les règles similaires à celles imposées durant la période de confinement, et donc à limiter leurs contacts et leurs sorties. Les personnes qui rendront visite à ces personnes devront respecter les précautions nécessaires à la préservation de leur santé fragile.

À partir du 11 mai, la vie sociale reprendra progressivement son cours.

Vous pourrez, tout en respectant les règles de distanciation sociale :

- circuler librement dans votre région, sauf pour les déplacements à plus de 100 km de votre domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, qu'il soit familial ou professionnel ;
- pratiquer un sport individuel en extérieur ;
- vous rendre à nouveau dans les parcs et jardins , uniquement dans les départements où le virus circule faiblement et sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces ;
- vous rendre dans les médiathèques, bibliothèques, les petits musées et les petits monuments ;
- vous rendre dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts. Ils n'organiseront cependant pas de cérémonie, au moins jusqu'au 2 juin ;
- vous rendre aux cérémonies funéraires qui resteront limitées à 20 personnes ;
- vous rendre dans les cimetières, qui seront rouverts au public ;
- participer à des rassemblements limités à 10 personnes.